

28 – Association Sigeif Energie Soleil – Désignation du représentant du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu les statuts de l'association Sigeif Energie Soleil,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2025 approuvant la création de l'association Sigeif Energie Soleil et l'adhésion de la Ville de Maisons-Alfort à ladite association en qualité de membre fondateur,

Vu les statuts de l'Association Sigeif Energie Soleil adoptés le 18 mars 2025 ;

Vu le rapport de présentation,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale – Finances du 14 septembre 2026,

Considérant que la Ville de Maisons-Alfort est membre de l'association Sigeif Energie Soleil,

Considérant qu'il convient, conformément aux statuts de l'association, d'assurer la représentation de la Commune au sein de ses instances,

Considérant qu'il convient, en conséquence, de procéder à la nomination du représentant de la Commune au sein de l'association Sigeif Energie Soleil,

Considérant que l'article L.2121-21 prévoit que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

Délibère

Article 1

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret pour la désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de l'association Sigeif Energie Soleil.

Article 2

Désigne Monsieur Bruno BORDIER, Maire-Adjoint, comme représentant de la Commune de Maisons-Alfort au sein de l'association Sigeif Energie Soleil.

Pour extrait conforme,
Le Maire



Romain MARIA

Le Secrétaire de séance



Stéphane CHAULIEU

Délibération affichée le : 22.09.2026

Délibération adoptée par :

38 voix pour :

Elus de la Majorité Municipale

07 voix contre :

Mmes Panassac, Jadla, MM. Cognet, Pohn,

Mangin, Pagès, Mme Altun

00 abstention(s)

00 ne prenant pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260915-DEL28AG150926-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

Nombre de Membres

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

Composant le Conseil Municipal : 45
En exercice : 45
Présents à la séance
Ou représentés : 45

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-six, le mardi 15 septembre à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Romain MARIA, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 9 septembre 2026, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. MARIA, Maire,
M. CAPITANIO, Mme PEREZ, M. BARNOYER, Mme HARDY, M. CHAULIEU, M. BORDIER,
Mme YVENAT, M. SIMEONI, Mme FRANCKHAUSER

Adjoint au Maire

MM. SAMBA, HUGON, Mme DELESSARD, M. AVISSE, Mme NGUYEN, MM. DAB,
FRANCINI, Mme ROBLOT, MM. TONNELIER, MOTTEAU, Mmes FORTIN, LEMOINE,
DOUIS, MOUTAT, MM. DELEUSE, MAROUF, RISCH, Mme CHARLES, M. CHARRIER,
M. TENDIL, Mmes LATOUR, PANASSAC, JADLA, MM. POHU, MANGIN, PAGÈS,
Mme ALTUN

Conseillers Municipaux

Absents représentés :

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme BÉYO ayant donné mandat à Mme HARDY
Mme CHAPTAL ayant donné mandat à Mme PEREZ
M. FRESSE ayant donné mandat à M. CAPITANIO jusqu'à la question n°13
Mme CUSSAC ayant donné mandat à M. BORDIER
Mme PHILIPONET ayant donné mandat à M. CHAULIEU
Mme LEYDIER ayant donné mandat à BARNOYER
Mme PAUL ayant donné mandat à Mme YVENAT
M. COGNET ayant donné mandat à Mme PANASSAC

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. CHAULIEU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures

copie de l'acte en préfecture
094-219400462-20260915-DEL28AG150926-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026